

A Obernai, le 28 juin 2021

**Mission de Promotion de la Santé**

**En Faveur des Elèves**

Madame, Monsieur

Vous souhaitez inscrire votre enfant.....né(e) le :  
.....

en 1<sup>ère</sup> année à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. Les enfants doivent obligatoirement être vaccinés pour être inscrits dans une école. Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 **vaccinations obligatoires** conditionnent l'entrée ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité.

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Afin de pouvoir procéder à l'admission définitive, merci de nous faire parvenir le plus rapidement un certificat médical attestant que votre enfant est à jour de ces vaccinations obligatoires.

En cas de contre indication médicale avérée à un vaccin, le médecin établira un certificat de contre-indication. Le certificat visera obligatoirement une vaccination et non l'ensemble des vaccins.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

La Directrice,  
Frédérique Grosjean